

LE STAGE

L'alternance réserve une place privilégiée à la formation clinique des étudiants au travers du stage. Dès les prémises de la réforme, l'IFSI a réuni les différents acteurs du partenariat afin de définir les orientations pédagogiques du stage, ainsi que les supports communs¹.

Un travail en coopération a été mené autour des rôles de l'encadrement et particulièrement du tuteur.

Une formation réactualisée des tuteurs est issue de cette réflexion et assurée par les formateurs de l'IFSI.

L'offre de stage que nous développons est en lien étroit avec le contexte de notre territoire, et les différents exercices infirmiers présents.

Le stage est le lieu de construction de la compétence et d'intégration des ressources de cette compétence. Cette dynamique de formation se réfère au concept du socioconstructivisme, qui place l'apprenant au centre du processus d'apprentissage.

Selon Denjean, « l'intégration des valeurs, de la culture, la confrontation aux stratégies des différents acteurs professionnels amènent l'apprenant à construire son identité professionnelle et sa propre représentation de son environnement professionnel ».²

Présentation des différents dispositifs les plus significatifs.

LIVRET D'ACCUEIL

Progressivement et dès le début de la réforme, les formateurs référents de stage par zone géographique ou fonctionnelle, ont animé l'élaboration des livrets d'accueil en **co-construction** avec les partenaires de soins.

Ce document indispensable à la qualification du stage, détaille

- l'ensemble des données administratives et organisationnelles,
- les types de prises en charge et les opportunités d'apprentissage,
- les actes, activités et techniques de soins réalisables
- mais surtout les situations d'apprentissage emblématiques en lien avec chacun des indicateurs des 10 compétences. Ce travail en partenariat est la base de la professionnalisation.

A l'IFSI, les livrets d'accueil sont à disposition des étudiants et des formateurs en version numérisée et papier.

¹ Annexes III-IV-V : charte encadrement, livret d'accueil, modalités de stage.

² DENJEAN, M. (2002) « compagnonnage et compétences », fiche technique du CEDIP n°22, la lettre du CEDIP. Ressource en ligne. Consultée le 3/04/11.
http://www.cedip.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/technique22a4_cle577277.pdf

[Tapez un texte]

REGROUPEMENTS ³

Ils concrétisent la coopération entre les 3 acteurs de la formation. Leur objectif est l'analyse de la pratique professionnelle sur le lieu du stage. Ce sont des temps privilégiés et incontournables du partenariat, obligatoires. L'IFSI de Poitiers a fait le choix d'effectuer ces temps sur les lieux de stage, afin de faciliter la participation des professionnels de terrain. Le formateur référent du stage en a l'initiative, et s'assure de la présence des professionnels. L'analyse réflexive se décline selon différents types d'analyse, de vécu, de situation, thématique, comparative ou de pratique.

Le regroupement est :

Centré sur la parole, l'expression des étudiants, les interactions, le travail sur les représentations.

Le regroupement n'est pas :

- Une évaluation des pratiques professionnelles,
- Une recherche de solutions,
- Un moyen d'évaluation de l'étudiant.

³ Annexe VI : fiche pédagogique en référence à l'annexe 6 de l'arrêté du 31 juillet 2009 (portfolio)

ANNEXE III - MODALITES DE STAGE

« Pendant les temps de stage l'étudiant se trouve confronté à la pratique soignante auprès des patients, il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein des équipes professionnelles. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les professionnels qui encadrent le stagiaire et par les formateurs dans les rencontres avant, pendant et après la mise en stage des étudiants. Ainsi, les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations. Le retour sur la pratique, la réflexion, et le questionnement sont accompagnés par un professionnel chargé de la fonction tutorale et un formateur. Ceci contribue à développer chez l'étudiant la pratique réflexive nécessaire au développement de la compétence infirmière. L'étudiant construit ses compétences en agissant avec les professionnels et en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse de ses activités, ce qui l'aide à mesurer sa progression. » Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier

Les stages sont un temps fort de la formation en alternance d'une durée de 2100 heures sur l'ensemble de la formation (50%).

HORAIRES

Les stages s'effectuent sur la base de 35 heures par semaine. Les horaires varient en fonction des lieux d'accueil et des modalités d'apprentissage.

Les horaires de nuit, de fin de semaine ou de jours fériés, sont possibles dès lors que l'activité du service et son organisation permettent à l'étudiant de bénéficier d'un encadrement de qualité.

- A partir du semestre 2 (S2), l'étudiant peut réaliser des fins de semaine jusqu'à 2 par stage.
- A partir du semestre 3 (S3), l'étudiant peut réaliser des nuits : 3 regroupées par stage.

Un planning prévisionnel de présence signé par le (la) responsable du stage, doit être remis par l'étudiant à l'Institut dans les 8 jours suivant le début du stage (**1 pour 5 semaines**)

Le planning réel, signé par le (la) responsable de stage et portant le cachet de la structure, doit être remis au formateur responsable du suivi pédagogique dès le retour à l'Institut.

Toute modification horaire, en cours de stage, doit être impérativement notifiée à l'Institut.

L'étudiant ne peut pas faire plus de 7 jours de travail consécutifs : - 4 repos sur 2 semaines de travail sont à planifier dont 2 au moins consécutifs.

Les horaires et repos de l'étudiant sont soumis à la législation du travail en vigueur à la date du stage, dans les structures de santé. Dans les structures bénéficiant d'une dérogation concernant l'amplitude et le repos (convention collective), les étudiants peuvent suivre les horaires du personnel pour atteindre au mieux leurs objectifs d'apprentissage.

JOURS FERIES

Les jours fériés sont accordés aux étudiants.

OBLIGATIONS

L'étudiant doit prendre contact avec le maître de stage dans la semaine qui précède son affectation.

Pendant les stages, il doit observer les instructions des responsables des établissements d'accueil. Il est tenu aux mêmes obligations et règles professionnelles que le personnel, notamment à la discrétion et au secret professionnel (Art. 226/13 et 226/14 du Code Pénal - Art. L.4314.3 du code de la Santé Publique) qui figurent dans la convention de stage (décret 2004-802 du 29 juillet 2004 chapitre II, règles professionnelles, sections 1 - 2 - 3).

Vis-à-vis des patients, l'étudiant doit également avoir une attitude neutre et réservée concernant ses engagements personnels (politiques, religieux, philosophiques, culturels...).

[Tapez un texte]

ABSENCES

Les absences doivent être notées sur les feuilles d'acquisition de compétences, par le tuteur sous la responsabilité du maître de stage, et sur les feuilles de planning réel, mais l'étudiant doit prévenir impérativement le jour même, le secrétariat de l'I.F.S.I. et le lieu de stage en indiquant le motif de l'arrêt et sa durée.

Toute absence en stage doit être signalée à l'I.F.S.I. par le service.

TENUES

Les tenues vestimentaires doivent être conformes aux règles de santé, d'hygiène et de sécurité (arrêté du 21 avril 2007 annexe 4)

Dans le cas où la tenue hospitalière n'est pas adaptée, il est exigé une tenue de travail neutre (voir spécificités liées au fonctionnement du service dans le livret d'accueil)

EVALUATION DES COMPETENCES EN STAGE

L'étudiant à la responsabilité de remettre la feuille d'évaluation et de bilan des compétences en stage à compléter au responsable de stage, c'est une pièce administrative faite en un unique exemplaire.

La feuille d'appréciation des compétences en stage remplie doit être remise à l'étudiant à la fin du stage par la personne responsable

Cette appréciation doit être portée à la connaissance de l'étudiant au cours d'un entretien à partir des éléments du portfolio renseignés par l'étudiant, validés par le tuteur

L'étudiant **doit remettre** à son responsable de suivi, ses feuilles de stage, signées, portant le cachet du service, au cours de **la première semaine de son retour à l'I.F.S.I.**

L'utilisation du Portfolio comme support de suivi de parcours de formation, de capitalisation des éléments des compétences est obligatoire.

ANNEXE IV - CHARTE D'ENCADREMENT

PREAMBULE

Ce document est établi entre l'établissement / service :et.....

Il formalise les engagements des deux parties à l'égard de la formation clinique des étudiants infirmiers en stage.

Il est porté à la connaissance et appliqué par l'ensemble des professionnels ainsi que par les étudiants infirmiers.

Il s'inscrit dans la politique d'encadrement des étudiants de l'établissement et dans le projet pédagogique de l'IFSI

OBJECTIF

Permettre au service d'accueil et à l'institut de garantir la qualité de la prestation d'encadrement des étudiants infirmiers en stage.

La charte d'encadrement constitue un engagement partagé de répondre à tous les critères qualités attendus.

Les partenaires de cette charte garantissent le respect et la sécurité de la personne soignée à toutes les étapes de l'encadrement des étudiants.

Cette charte fait l'objet d'une évaluation régulière, permettant ainsi une réactualisation en fonction de l'évolution des missions du service d'accueil et/ou des objectifs de formation clinique des étudiants.

Elle constitue l'une des exigences d'un stage qualifiant et une garantie de qualité de formation clinique.

Elle formalise les engagements à deux niveaux :

- institutionnels : l'établissement / le service d'accueil et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
- opérationnel : entre l'équipe soignante du service et l'étudiant

ENGAGEMENT DES 2 PARTIES ET RESPONSABILITES DES ACTEURS

L'établissement / service d'accueil s'engage à nommer un maître de stage, un tuteur et des professionnels de proximité **chargés de l'encadrement et de le porter à la connaissance de l'étudiant et du référent de stage**. Ces fonctions peuvent être cumulées par la même personne

Le maître de stage :

Le maître de stage est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'étudiant en stage.

- ▶ Accueille et intègre l'étudiant :
 - Apporte toutes les informations nécessaires sur le lieu de stage et informe sur le parcours à suivre par l'étudiant
 - Présente l'étudiant aux équipes et s'assure de son intégration
 - Permet à l'étudiant de se positionner dans le lieu de stage
- ▶ Assure le suivi de la formation de l'étudiant :
 - S'assure de la qualité de l'encadrement de proximité
 - Règle les difficultés éventuelles
 - Participe à l'évaluation de l'étudiant

[Tapez un texte]

Le tuteur :

- ▶ Est responsable de l'encadrement pédagogique en stage. Professionnel expérimenté, il a développé des capacités ou des compétences spécifiques et de l'intérêt pour l'encadrement des étudiants.
 - Assure un accompagnement pédagogique
 - Reçoit les étudiants et évalue leur progression
 - Réalise des entretiens réguliers et des moments de réflexions avec l'étudiant
 - Réponse aux questions des étudiants
- ▶ Assure l'évaluation des compétences acquises :
 - Identifie les points forts et les lacunes
 - Aide l'étudiant à s'auto-évaluer
 - Évalue ou fait évaluer au fur et à mesure et suit la progression de l'étudiant, notamment à l'aide des outils du portfolio
 - Donne des objectifs de progression
- ▶ Entretient des relations régulières avec le formateur référent du stage.

Les professionnels de proximité :

- ▶ Assurent le suivi et la formation de l'étudiant :
 - Organise les activités d'apprentissage de l'étudiant, en lien avec les éléments du référentiel de compétences
 - Questionne, explique, montre, mène des activités en duo et laisse progressivement l'étudiant mener des activités en autonomie
 - Guide, indique ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré
 - Explique les risques : réglementation, sécurité,...

Les autres professionnels de santé contribuent aux apprentissages de l'étudiant

L'étudiant :

- ▶ Est acteur et responsable de sa formation
 - Développe des savoirs professionnels
 - Construit progressivement sa compétence
 - S'entraîne à la réflexion et à l'analyse de sa pratique
 - S'implique dans la résolution des situations
 - Mesure sa progression

[Tapez un texte]

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers :

- ▶ S'engage à identifier un référent de stage et à élaborer, avec l'établissement, un mode de désignation des tuteurs
- ▶ Définit le cadre général des modalités de stage

Le référent de stage :

- Assure la coordination avec l'établissement d'accueil
- Co-élabore le livret d'accueil*
- Formalise son niveau d'intervention sur le stage et son degré de responsabilité
- Accompagne les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation
- Contribue à la formation clinique de l'étudiant et à l'analyse de ses pratiques
- Communique avec le tuteur et le maître de stage afin de suivre le parcours de l'étudiant
- Co-organise avec le tuteur des regroupements d'étudiants sur les lieux de stage ou à l'IFSI
- Régule les difficultés éventuelles

[Tapez un texte]

Annexe V - Livret d'accueil

FICHE 1 IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DU SERVICE, UNITE OU POLE...

INTITULE

Intitulé du service, de l'unité :

Pôle :

Etablissement :

Adresse postale :

Localisation dans l'établissement :

TYOLOGIE DU STAGE

Soins : courte durée longue durée, de suite et de réadaptation
santé mentale et psychiatrie individuels ou collectifs sur lieux de vie

Spécialités ou orientation : Précisez

Hospitalisation complète Ambulatoire Hôpital de semaine Hôpital de jour

Autre : précisez:

Semestre 1 (1 stage de 5 semaines) :
Semestre 2 (1 stage de 10 semaines) :
Semestre 3 (1 stage de 10 semaines) :
Semestre 4 (1 stage de 10 semaines) :
Semestre 5 (1 stage de 10 semaines) :
Semestre 6 (1 stage de 8 semaines) : + (1 stage de 7 semaines) :

Capacité d'accueil :

Lits :

Places :

Organigramme

Cadre supérieur de santé Nom : Téléphone :

Mail :

Cadre de santé Nom : Téléphone :

Mail :

Maître de stage : NOM

Tuteurs : NOM :

Formateur référent de stage : NOM :

[Tapez un texte]

CONDITIONS D'ACCUEIL

Equipe de soins :

Particularités / spécificités : (transversalité, réseau, équipes mobiles...)

	Effectif	Spécificité
Médecins		
Cadres de santé		
Intendante		
IDE		
AS		
ASH		
Autres professionnels : précisez		Kinésithérapeute, ergothérapeutes, assistantes sociales, diététiciennes

Horaires de l'équipe soignante :

Horaire de l'étudiant :

Matin :
Soir :
Jour :
Nuit :
Autres :
Alternance jour / nuit

Modalités d'encadrement :

Entretien d'accueil :
Entretiens au cours du stage :
Entretiens à la demande :
Evaluation de fin de stage :

Modalités :

- Regroupement avec le formateur référent de stage : (où, quand, comment...)
- Encadrement individuel :
- Autre étudiants accueillis :

Règles particulières d'organisation :

Tenues :
Repas :
Clés :
Vestiaire :

[Tapez un texte]

FICHE 3
SITUATIONS LES PLUS FREQUENTES DEVANT LESQUELLES L'ETUDIANT POURRA SE TROUVER...
NOTIONS DE SITUATIONS CLES, PREVALENTES

Missions principales :

Soins à visée : - éducative - préventive - diagnostique - curative - palliative

Précisez :

Caractéristiques essentielles de la population accueillie

Moyenne d'âge :

Pathologies :

Situations prévalentes :

Ressources de l'unité :

Humaines : (soins palliatifs, musicothérapie, ergothérapie...)

Documentaires :

Autres :

Parcours de soins possibles du patient :

[Tapez un texte]

FICHE 4
LISTE D'ACTES, D'ACTIVITES ET DE TECHNIQUES DE SOINS

Actes, activités et techniques de soins :	Cocher si réalisable dans le service	Précision si nécessaire :
Entretien d'accueil et d'orientation		
Soins d'hygiène et de confort		
Entretien d'aide, entretien thérapeutique		
Examen clinique d'un patient dont mesure des paramètres vitaux		
Prélèvements veineux		
Prélèvements capillaires		
Préparation pour des examens radiologiques, fonctionnels biologiques		
Injections parentérales avec calcul de dosage		
Perfusions périphériques avec calcul de dosage		
Pansements simples, ablation fils, agrafes		
Pansements complexes/drainages		
Pose d'oxygénothérapie, d'aérosols		
Administration de thérapeutiques médicamenteuses		
Surveillance pré et post opératoire		
Techniques d'apaisement, prise en charge de la violence		
Préparation de la sortie d'un patient		
Techniques de médiations thérapeutiques		
Utilisation de seringues auto-pulsées		
Pose et surveillance de sonde gastrique		
Pose et surveillance de sonde urinaire		
Soins de trachéotomie, aspiration bronchique		
Pose et surveillance de transfusion		
Injections dans des chambres implantables		
Autres :		

[Tapez un texte]

FICHE 5 - LES 10 COMPETENCES

COMPETENCE 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

ELEMENTS DE LA COMPETENCE	EXEMPLE
1. Evaluer les besoins de santé et les attentes d'une personne ou d'un groupe de personnes en utilisant un raisonnement clinique	
2. Rechercher et sélectionner les informations utiles à la prise en charge de la personne dans le respect des droits du patient (dossier, outils de soins,...)	
3. Identifier les signes et symptômes liés à la pathologie, à l'état de santé de la personne et à leur évolution	
4. Conduire un entretien de recueil de données	
5. Repérer les ressources et les potentialités d'une personne ou d'un groupe, notamment dans la prise en charge de sa santé	
6. Analyser une situation de santé et de soins et poser des hypothèses interprétatives	
7. Elaborer un diagnostic de situation clinique et/ou un diagnostic infirmier à partir des réactions aux problèmes de santé d'une personne, d'un groupe ou d'une collectivité et identifier les interventions infirmières nécessaires	
8. Evaluer les risques dans une situation d'urgence, de violence, de maltraitance ou d'aggravation et déterminer les mesures prioritaires	

L'ensemble des compétences est décliné selon ce modèle.

ANNEXE VI

REGROUPEMENT

Qui ?

- Etudiants : 5 à 10
- Formateur : 1
- Professionnels : 2 tuteurs

Quoi ?

Analyse réflexive selon différentes modalités :

- Analyse de vécu
- Analyse de situation
- Analyse thématique
- Analyse comparative
- Analyse de pratique



Pourquoi ?

Le regroupement est :

Centré sur la parole, l'expression des étudiants, les interactions, le travail sur les représentations

Le regroupement n'est pas :

- Une évaluation des pratiques professionnelles
- Une recherche de solutions
- Un outil d'évaluation de l'étudiant

Où ?

Dans le milieu professionnel,

- en alternance sur les lieux d'une zone,
- quel que soit le type de stage

[Tapez un texte]

Quand ?

Rendez-vous négocié entre professionnel et formateur

Affiché avant le départ en stage

1 par période de 5 semaines (idéal : 3^{ème} et 7-8^{ème} semaine)

Durée : ½ journée

Comment ?

Les rôles de chacun :

- Formateur : animateur, gère le temps, rappel du contrat de confiance (confidentialité, non jugement,...)
- Etudiant : participation, travail préalable demandé, non jugement, implication,...
- Professionnel : partage d'expériences, non normatif, accompagnement, aide au cheminement,...

L'organisation et les rôles sont évolutifs selon les semestres

Avant :

- Préparation en amont
- Consignes en fonction des attentes

Après :

- Synthèse personnelle faite par étudiant (carnet de bord), support d'intégration
- Synthèse faite par formateur pour traçabilité aux professionnels présents, et formateur suppléant
- Si nécessaire, conseil à l'étudiant dans le cas d'une problématique identifiée au cours du regroupement pour une reprise en individuel (avec responsable de suivi pédagogique ou tuteur) ; c'est une orientation, c'est à l'étudiant de faire ou non la démarche.